



# Compte rendu CTM Formation continue

8 juillet 2020

La section Formation continue du comité technique ministériel s'est réunie le 8 juillet 2020, en visioconférence, sous la présidence de Laurence Venet-Lopez, adjointe au chef du service des ressources humaines.

L'Alliance du Trèfle était représentée par Annick Pinard et Valérie Clément.

Après vérification du quorum, les organisations syndicales sont invitées à faire part de leur déclaration liminaire (voir la déclaration liminaire de l'Alliance du Trèfle)

En réponse, Laurence Venet-Lopez indique :

- que les conséquences de la crise Covid-19 sur la formation continue seront évoquées au point n°2 de l'ordre du jour,
- que les arbitrages ne sont toujours pas rendus quant au devenir de l'INFOMA et que le sujet sera revu lors du CTM FORMCO de novembre,
- que les secrétariats généraux communs (SGC) n'auront de compétence que pour l'organisation pratique des formations, l'agent gardant l'initiative des formations et son supérieur hiérarchique devant toujours formaliser son accord, , notamment pour les formations métier sur lesquelles la mise en place des SGC n'aura aucun impact. Elle espère que cette réorganisation permettra aux agents du MAA de pouvoir accéder à davantage de formations.

## 1.Approbation du PV de la séance du CTM Formco du 27 novembre 2019

Le procès-verbal est adopté.

## 2. Bilan de l'activité de formation continue pendant la crise sanitaire et perspectives pour la fin de l'année

(Voir document)

Stéphanie Frugère, sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales, indique que la crise Covid-19 s'est révélée un accélérateur pour les sujets de formation à distance.

Eric Perrot, chef du bureau de la formation continue et du développement des compétences, indique que la période a été compliquée, notamment pour la formation continue, avec trois priorités :

- maintien du lien avec les acteurs de la formation continue (DRFC, INFOMA, écoles du DNA),
- création de modules de formation à distance en mode classe virtuelle
- offre aux agents du MAA de formation « ouverte » de type MOOC webinar avec des accès à des plate-formes (exemple France Université Numérique).

➤ Enseignement agricole (DNA)

Sébastien Vial, chargé de mission formation des enseignants et personnels assimilés à la DGER, indique que le taux de réalisation à 34 % s'explique par un démarrage des formations dès janvier. 42 % des formations sont à reprogrammer et 24 % sont annulées, 3 % en offre à distance (formations pédagogiques difficiles à mettre en place en distanciel). Il est prévu un ajustement à 107 % au second semestre, ce qui peut paraître peu mais anticipe la charge de travail qui risque d'être augmentée notamment pour les enseignants. Beaucoup de formations étaient portées par Agrosup Dijon, très mobilisé par la mise en place technique des classes virtuelles.

➤ INFOMA

Le taux de réalisation est de 40 %, 41 % des formations sont à reprogrammer et 19 % annulées. 23 % en offre à distance.

La prévision au second semestre est de 100 %.

Anne Kosmala-Noblet, cheffe du service formation continue de l'INFOMA précise que les e-formations existaient avant 2020 et que les agents s'y sont rués (240 inscriptions en avril). L'INFOMA a développé les classes virtuelles. Un nouveau public a été mis en évidence : les personnes qui ne pouvaient pas se déplacer pour aller en formation (personnes en situation de handicap, contraintes familiales...). Les formations sur le label égalité -diversité ont bien fonctionné.

16 formations à l'animation de classe virtuelle ont été proposées à des formateurs intéressés.

Au niveau technique, l'INFOMA a pu découper les stages, faire des formations hybrides (réglementaire en distanciel, visites reportées au 2ème semestre...) avec des réflexions sur une nouvelle ingénierie de formation. 50 classes virtuelles en complémentaire au présentiel.

Les formations du second semestre sont plutôt prévues en présentiel, mais l'INFOMA se tient prêt à basculer sur d'autres modalités.

➤ ENSV

Le taux de réalisation est de 26 %, 42 % des formations sont à reprogrammer et 32 % annulées. 2 % en offre à distance.

La prévision au second semestre est de 135%.

L'ENSV réfléchit à une association présentiel et distanciel.

➤ SRH

Une communication a été réalisée sur une offre de formation ouverte.

Delphine Lasne, chargée de mission au bureau de la formation continue et du développement des compétences, présente un focus sur les formations « label » en administration centrale.

45 formations étaient programmées au 1<sup>er</sup> semestre (dont 17 entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 13 mars). Une offre complémentaire en distanciel de 30 formations a été ajoutée.

Sur ces 75 formations, 46 formations ont été réalisées (14 en présentiel avant le 13 mars, 32 en distanciel) et 29 formations annulées.

Il a fallu que les prestataires repensent leurs formations et 24 nouvelles offres réalisées en distanciel : 4 sessions laïcité, 10 sessions Égalité professionnelle et 10 sessions Lutte contre violences sexuelles et sexistes. 6 autres offres programmées ont dû être annulées avec la reprise et par conséquent, un nombre insuffisant de stagiaires. L'INFOMA a été co-constructeur des formations. Ces sessions de 3 heures réunissaient 8 à 10 personnes chacune, et les outils employés ont été Zoom et Team.

Au total ces formations ont concerné 387 stagiaires et 201 agents, avec seulement deux cas de problèmes informatiques.

Eric Perrot présente la formation « agir face au covid-19 », qui vise à développer une culture de sécurité au sein de la communauté de travail au MAA dans le contexte Covid-19.

2 modules concernent l'ensemble des agents (durée 20 minutes) et 2 modules sont destinés aux acteurs de la prévention.

Ces modules ont été travaillés avec la Fédération des sapeurs pompiers de France, très réactifs.

➤ Niveau régional et délégation à la formation continue en administration centrale

- maintien du lien entre les DRFC et les responsables locaux de formation,

- offre de formations ouvertes,

- offre de formation à distance sur des sujets transverses.

Le taux de réalisation est de 51%, 37% des formations sont à reprogrammer et 12 % annulées.

Des chiffres plus consolidés seront présentés lors du CT Formco de novembre.

➤ Développement de la e-formation

L'activité de la formation continue a été maintenue pendant la crise sanitaire avec l'utilisation de la e-formation. La classe virtuelle a été majoritairement utilisée.

Malgré le contexte, le taux de satisfaction est important.

Le MAA réfléchit à une politique de formation à distance en complément des formations en présentiel dans l'offre du programme national de formation (PNF).

L'INFOMA a mis en place une formation « conception et animation de la classe virtuelle ».

La DGFAP avance à janvier 2021 la mise en service du projet de plate-forme MENTOR (échanges et mise en relation interministérielle sur des sujets transverses mais aussi des formations métiers).

Un cadre d'usages (guide) de la e-formation doit être publié à l'automne.

Un marché interministériel « accompagnement à la digitalisation de la formation », porté par le Ministère de l'Éducation Nationale, est en cours d'élaboration.

Stéphanie Frugère rappelle que la e-formation dépend des outils et que la sous-direction des systèmes d'information est aussi en cours d'élaboration d'un RETEX sur la crise Covid-19 pour construire une doctrine sur les outils et les règles d'utilisation.

Un chantier intéressant est à conduire (qui va d'ailleurs au-delà du sujet formation) : présentiel important, à quel moment et comment s'appuyer sur des outils numériques ? L'idée est de retenir ce qui a marché et ce qui n'a pas marché, pour faire évoluer la formation, sans dogmatisme et avec pragmatisme (idée du présentiel augmenté avec du distanciel en plus du présentiel). La formation distancielle était déjà en réflexion avant le Covid-19.

Le télétravail peut permettre la formation continue.

Laurence Venet-Lopez indique que le baromètre social lancé à l'automne comprendra une partie du questionnaire dédié à ce sujet et permettra de connaître les attentes des agents.

Tout le monde a été surpris de la rapidité à laquelle il a fallu disposer de matériel, certains ont dû utiliser leur ordinateur personnel. La volonté était de s'adapter dans les meilleures conditions possibles.

### **■ L'Alliance du Trèfle demande le nombre d'agents ayant suivi la formation Covid-19.**

Stéphanie Frugère regrette que seulement 700 personnes se soient formées, malgré la communication. C'est une formation ciblée, courte, opérationnelle, mais il reste encore un travail de diffusion pour une meilleure appropriation.

Elle précise que les prestataires privés assurant les formations « label » ont été retenus dans le cadre d'un marché interministériel. Le coût de la formation à distance a été à leur charge. Les retours sont globalement positifs.

Sébastien Vial indique que la surcharge de travail à l'automne a été anticipée (limitation du nombre de formations reprogrammées, réforme des référentiels prioritaire). Le problème de la différence entre l'utilisation technique d'un outil et son usage pédagogique a été bien identifié par la DGER, de même que celui lié à la diversité des outils utilisés.

Stéphanie Frugère reconnaît que la visibilité est incertaine sur la rentrée (comment vont se passer les formations du second semestre ?). Tous les agents ne pourront pas suivre toutes les formations. Elle indique que la reprogrammation des crédits non utilisés reste encore à étudier.

Le site FORMCO, actualisé en continu, donne des informations sur les formations.

### 3. Note d'orientation triennale de la formation continue 2021-2023

Brigitte Maurizi, adjointe au chef du bureau de la formation continue et du développement des compétences, présente la note d'orientation triennale de la formation continue 2021-2023 (voir la note et le tableau missions-compétences).

Le processus d'élaboration de ce document stratégique de référence a été impacté par le Covid-19. L'examen par le comité d'orientation a été annulé.

La note d'orientation s'articule autour de cinq priorités transversales :

- la transition écologique (verte et bleue),
- la transition numérique,
- la fonction managériale,
- l'évolution et la transition professionnelles des agents,
- l'évolution de la gestion des ressources humaines.

La formation continue doit également contribuer à développer une culture partagée par l'ensemble des agents, quelles que soient leurs missions.

Pour la DGPE, les 8 orientations sont stables avec 2 focus : l'intégration de la bio-économie dans les enjeux agro-écologiques et la préparation de la PAC

Pour la DGER, la dynamique d'action est structurée en 5 axes pour répondre aux enjeux des réformes en cours. La note comprend une vingtaine d'orientations et 3 focus : le plan « enseigner à produire autrement 2 » dédie l'axe 2 à la formation élargie à l'ensemble des acteurs, le déploiement du plan NumEA, avec un volet formation qui intègre les enseignants et les équipes de direction, la dernière phase du plan d'accompagnement de la Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Pour la DGAL, les priorités sont inchangées : sécurité sanitaire de la chaîne alimentaire (prenant en compte le nouveau règlement européen), accès pour tous à une alimentation de qualité, adaptation et vigilance face aux nouveaux risques sanitaires et phytosanitaires, Brexit.

La note comprend une vingtaine d'orientations.

Pour la DPMA, les priorités sont inchangées : Brexit, Politique Commune de la Pêche 2021-2027 et son financement, Objectifs de Développement Durable dont la préservation et la conservation des ressources halieutiques.

Pour le Secrétariat général, des chantiers de fond (RenoïRH) et la crise Covid-19 ont fortement impacté le projet. Les priorités sont : les labels égalité-diversité, la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, le plan managérial, le télétravail, le CPF, le congé de transition

professionnelle, la prévention et la maîtrise des risques métiers, notamment en situation de contrôle, le dialogue social, l'utilisation des outils informatiques et le travail en réseau et l'accompagnement des structures et des agents, notamment en cas de restructuration.

*L'Alliance du Trèfle constate que le document qui concerne la période 2021-2023 mentionne les « DDCSPP » alors qu'elles n'existeront plus, remplacées par les DDETSPP.*

Laurence Venet-Lopez acquiesce et va faire évoluer le document

Sébastien Vial précise qu'un point d'étape sur le plan NumEA sera fait lors d'une prochaine réunion et que la gestion de crise fait partie de l'accompagnement à la prise de poste des directeurs d'EPL.

Stéphanie Frugère confirme que le télétravail (management à distance/ nouveau télétravailleur) est un axe majeur de la formation continue. Un groupe de travail sera organisé à la rentrée sur le télétravail.

#### 4. Point d'actualité relatif au compte personnel de formation

Delphine Lasne présente le point d'actualité sur le congé personnel de formation (voir la fiche).

Certains textes ont été modifiés. La comptabilisation des droits CPF des agents publics reste en heures, ce qui conduit à la création de deux comptes distincts auprès de la Caisse des dépôts et consignations : un compteur « heures » pour les droits acquis dans le cadre du secteur public et un compteur « euros » pour les droits acquis dans le cadre du secteur privé.

La portabilité des droits CPF entre le secteur public et le secteur privé est maintenue avec une conversion 1heure =15€.

Delphine Lasne présente ensuite le bilan de la première campagne 2020 (la deuxième campagne est en cours) :

57 dossiers ont été étudiés (aucun en outre-mer et dans 2 régions de métropole). Les 36 dossiers acceptés représentent un total de 8150 heures cumulées (3725 réellement accordées au titre du CPF, les autres dans ou hors du temps de travail) pour un montant de 109 991 € (le plafond de prise en charge au titre du CPF s'élève à 3500 heures soit 86 690 €, le reste est cofinancé par l'agent). Cela constitue un coût moyen de 2408 € pour le MAA.

Les dossiers acceptés ont été déposés en vue d'une reconversion vers le privé (16 dossiers), d'une préparation pour un concours (3 dossiers), de la VAE (2 dossiers), de formations linguistiques (6 dossiers), de l'obtention d'un diplôme national (18 dossiers), certains dossiers cumulant plusieurs de ces raisons.

Les refus sont liés au fond (intérêt du service, projet mal défini, non prioritaire, ou personnes ayant déjà bénéficié du CPF l'année précédente), ou au fait que les dossiers présentés étaient incomplets.

Des extractions sont enfin présentées :

- par genre : 56 % dossiers déposés concernent des femmes, 44 % des hommes. Les pourcentages sont identiques pour les dossiers acceptés.

- par catégorie : la catégorie A représente 75 % des dossiers déposés et 67 % des dossiers acceptés, la catégorie B représente 18 % des dossiers déposés et 28 % des dossiers acceptés, la catégorie C

représente 7% des dossiers déposés et 5 % des dossiers acceptés (deux dossiers ont été rejetés : un relevant du T1 et qui sera examiné à ce titre, et un dossier trop imprécis qui devra être refait avec un accompagnement de l'agent).

- par secteur d'emploi du ministère : les agents en EPL représentent 42 % des dossiers déposés et 47 % des dossiers acceptés, les agents en DRAAF-DAAF/Administration centrale représentent 23 % des dossiers déposés et 17 % des dossiers acceptés, les agents en DDI/PNA représentent 25% des dossiers déposés et 28 % des dossiers acceptés et les agents de l'enseignement privé représentent 10 % des dossiers déposés et 8 % des dossiers acceptés.

Stéphanie Frugère constate que ces résultats correspondent aux typologies et aux secteurs d'emploi des agents du MAA (la prédominance des agents de catégorie A étant liée au nombre d'enseignants qui relèvent de cette catégorie).

Elle précise que le CPF peut être mobilisé pour un bilan de compétences, mais sous réserve d'un projet professionnel particulier.

## 5. Questions diverses

L'Alliance du Trèfle avait envoyé deux questions diverses, dont les réponses ont été fournies au cours de la réunion.

### **\* Utilisation de visioconférences externes pour les classes virtuelles**

*Durant le confinement, l'INFOMA comme de nombreux services, a été exceptionnellement, autorisée à utiliser des outils externes tels Zoom ou Team. Cette disposition a permis la mise en place rapide de nombreuses classes virtuelles. Pour l'instant ces accès restent autorisés, mais avec des inquiétudes sur un possible blocage dès la rentrée. Or, une telle décision engendrerait d'importants problèmes pour la mise en place de classes virtuelles à la rentrée, qui reste plus que probable, ne serait-ce que pour une partie des formations.*

*La possibilité d'utilisation de ces outils restera-t-elle ouverte, a minima jusqu'à la fin de l'année, pour permettre une rentrée dans de bonnes conditions et le développement d'outils sécurisés ?*

### **\* Devenir de l'INFOMA**

*Le personnel de l'INFOMA, en particulier les agents travaillant sur le site de Nancy, sont inquiets sur leur avenir et celui de la structure.*

*Quelles sont les propositions d'évolution pour l'établissement formulées par le directeur de l'INFOMA dans le rapport qu'il a transmis en début d'année à sa demande, à Madame la Secrétaire Générale ?*

*Quelles sont les options actuellement envisagées ou retenues, et selon quel calendrier de mise en œuvre ?*

Stéphanie Frugère indique que la présentation des budgets est reportée au CTM FORMCO de novembre.